

THEMATIC COMPILATION OF RELEVANT INFORMATION SUBMITTED BY ALGERIA

ARTICLE 10 UNCAC

PUBLIC REPORTING

ALGERIA (SEVENTH MEETING)

En matière d'usage massif des TIC par l'administration publique:

La politique de promotion des TIC au niveau de tous les secteurs vise la généralisation des pratiques de transparence, d'équité et de sûreté par rapport aux droits et obligations des usagers du service public. Cette systématisation permet l'économie de l'intervention humaine et la réduction des risques de dérives bureaucratiques.

A cet égard, l'ensemble des ministères et institutions publiques ont mis en place des portails sectoriels et thématiques sur lesquels sont intégrés les services interactifs et transactionnels facilitant au citoyen l'accès à leurs services.

Par ailleurs, une série de mesures visant l'amélioration du service public ont été introduites, notamment la décentralisation de l'établissement des documents biométriques et la généralisation de l'administration électronique. A ce titre, un registre électronique de l'état civil a été mis en place en plus de l'élaboration et de la délivrance du passeport et de la carte d'identité nationale biométriques.

Dans le même ordre d'idées, de nouveaux services sont offerts pour le bénéfice des citoyens, tels que :

- Le retrait via internet du casier judiciaire, du certificat de nationalité, des décisions et jugements signés électroniquement ;
- L'utilisation de la vidéoconférence dans les procédures judiciaires;
- Dans le cadre de la modernisation du secteur de la sécurité sociale, le système du tiers payant dénommé « CHIFA » est l'une des réformes majeures, alliant à la fois l'électronique et l'informatique pour permettre aux assurés sociaux et à leurs ayants-droits d'accéder à la gratuité des médicaments auprès des officines tout en assurant le lien indispensable entre les services de la sécurité sociale, les professionnels de la santé et les assurés sociaux. (plus de 11 millions de cartes CHIFA sont actives permettant la couverture sanitaire de plus de 30 millions de personnes).

Ce système est un outil novateur dans le domaine des nouvelles technologies de part sa contribution à une gestion meilleure de la sécurité sociale, à la réduction sensible de la fraude sociale et à une meilleure traçabilité de la consommation des services sanitaires;

- L'enseignement à distance : le ministère de l'éducation nationale a mis en place une plateforme qui permet aux enseignants une formation continue sur les contenus pédagogiques : (www.m-education.gov.dz)

- La déclaration de patrimoine « On-line » : le projet de Déclaration de patrimoine des agents publics par voie numérique est à l'heure actuelle en cours d'exécution et devrait être fonctionnel à la fin de l'année en cours.

En se substituant à la procédure manuelle en cours, cette numérisation devrait permettre :

- une meilleure liaison entre l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les assujettis à la déclaration de patrimoine;
- la réduction des risques de perte de documents ;
- l'amélioration de la lisibilité et de l'exploitation des déclarations de patrimoine ;
- la suppression des articulations intermédiaires de transmission ;

En matière de transparence et d'égal accès aux services publics :

- L'accès à l'emploi public :

L'ensemble des concours de recrutement devant être organisés par les Institutions et les Administrations publiques sont publiés sur le site web de la Direction Générale de la Fonction Publique www.concours-fonction-publique.gov.dz

Ce site garanti à tous les citoyens l'égal accès aux fonctions et aux emplois au sein de l'administration publique.

- Les inscriptions des nouveaux bacheliers à l'université :

Ces inscriptions sont totalement automatisées et permettent d'assurer une impartialité dans le choix des spécialités offertes. www.mesrs.dz ;

- L'accès au logement social :

La mise en place depuis 2012 d'un fichier national du logement a permis de mieux contrôler les opérations de distribution et de faire face aux indus bénéficiaires.

Ce fichier permet ainsi de lutter contre toutes les formes de fraude et de spéculation et vise à rendre l'accès au logement plus juste et équitable.

S'agissant de l'information du public :

- En matière d'information sur les procédures administrative un portail électronique gouvernemental (www.elmouwatin.dz) a été mis en place avec la contribution de plus de 20 départements ministériels. Il procure au citoyen toute l'information sur les procédures administratives et les formulaires y afférents. Aussi, des mesures sont adoptées pour accroître la transparence, notamment par l'utilisation des centres d'appels, de bibliothèques et archives en ligne et en accès libre.

- Le portail du Secrétariat Général du Gouvernement (www.joradp.dz) qui permet la consultation de la législation et de la réglementation publiées dans les journaux officiels.
- Le portail du « Centre national du Registre de commerce » permet de vérifier l'authenticité des informations concernant un commerçant ainsi que ses comptes sociaux (sidjilcom.cnrc.dz) et permet ainsi de garantir la lutte contre les fraudeurs, les falsificateurs et le marché informel.

- Ainsi, les administrations publiques sont dotées de leur propre centre d'appel, à l'image de la Police et de la Gendarmerie nationale qui ont mis en place des numéros verts au profit des citoyens.
- Par ailleurs, l'ensemble des organes spécialisés de contrôle de gestion ou de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ont mis en place sur leur site web des espaces qui permettent aux citoyens de dénoncer ou d'apporter de façon anonyme leur témoignage sur les délits, crimes ou incidents auxquels ils auraient assisté :
 - L'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption offre cette opportunité (www.onplc.org.dz)
 - L'Office central de répression de la Corruption : (www.ocrc.gov.dz)
 - La sureté nationale (www.dgsn.dz) qui communique également au moyen des réseaux sociaux à l'instar de facebook et twitter.
 - La Gendarmerie nationale qui a facilité les procédures de dépôt de plainte et a lancé un service permettant d'accomplir les premières formalités en ligne sur le site (ppgn.mdn.dz)
 - La Cellule de traitement du renseignement financier : (www.mf-ctrf.gov.dz)
 - La Cour des comptes : (www.ccomptes.org.dz)